

PROCES-VERBAL N°22 DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL du 07 février 2024 à 20H

Convocation en date du : 02 février 2024

Présidence : Madame Béatrice PRITZY

Lieu : Petite salle – Chapelle d 'Huin

Membres en exercice : 14

Secrétaire de séance : Laurie MAUGAIN

Présents: Béatrice PRITZY, Jean-Michel GUIGNARD, Cédric BRAGARD, Bruno DECOURVIERES, Claude DESCOURVIERES, Pascal GARNIER, Robert GUYOT, Laurie MAUGAIN, Mikaël NICOLAS, Christophe REGNIER.

Absents excusés : Marie-Odile GARNIER et David LETONDAL

Absents : Maxime GIRARD et Philippe GROS.

10 membres présents à la réunion : Quorum atteint

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du conseil municipal n° 21 du 18 décembre 2023
- Litige Barthot-Tonnot & Commune
- Régularisation Charges Bâtiments Communaux
- Prêt du terrain de foot – club Sportif Frasne
- Travaux Rue de Pontarlier
- Bois & Affouage
- Ecole
- Questions diverses

Validation du procès-verbal n° 21 de la réunion du 18 décembre 2023.

En préambule, le Maire demande l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour concernant le budget Lotissement. Le Conseil municipal valide à l'unanimité ce nouveau point.

1. BUDGET LOTISSEMENT

Au Conseil Municipal du 18 décembre 2023, une délibération avait été prise pour d'une part, régulariser le compte 1068 mouvementé à tort ces dernières années et d'autre part, clôturer le budget Lotissement en vue de sa dissolution. Les écritures de régularisation pour le 1068 ont été réalisées avant le 31 décembre 2023. Par contre, la dissolution n'a pu avoir lieu du fait d'un manque de crédit. Il convient donc d'annuler la deuxième partie de la délibération N°318122023 et voir courant 2024, s'il est opportun ou non de conserver ce budget Lotissement.

L'exposé du maire entendu, le CM valide à l'unanimité ces dispositions.

DELIBERATION

DCM n°107022024

2. LITIGE BARTHOT-TONNOT & COMMUNE

En août 2023, Mr Jérémy Barthod-Tonnot résidant rue de Pontarlier a décaissé son terrain en vue d'aplanir sa propriété. Au vu de ces travaux, le Maire et 2 adjoints se sont rendus sur les lieux et ont constaté que ces travaux pouvaient impacter la Rue des prés (risque d'effondrement de la voirie communale du fait que celle-ci est empruntée par des engins à moteur transportant de lourdes charges). Un expert mandaté par le cabinet d'assurance de la commune s'est rendu sur ce terrain le 12 décembre 2023. Le rapport établi invite Mr Barthod-Tonnot à réaliser un mur de soutènement pour éviter toute instabilité de la voirie communale. Le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la création d'un mur. Un courrier avec A/R a été envoyé à ce dernier afin de l'informer de la position prise par le Conseil Municipal.

3. REGULARISATION CHARGES BATIMENTS COMMUNAUX

DESCOURVIERES Quentin : OM 10 €/ mois = 120 € ; Payé par la commune : 264.26 € ; Dû par le locataire : 144.26 €

BOUSSIOUX Christian : OM 10 €/ mois = 120 € ; Payé par la commune = 189.96 € ; Dû par le locataire : 69.96 €

GARNIER Raphaël : OM 10 €/ mois = 120 € ; Payé par la commune : 269.51 € ; Dû par le locataire : 149.51 €

BOUSSIOUX Julie : OM 10 €/ mois = 120 € ; Payé par la commune = 204.82 € ; Dû par le locataire : 84.82 €

BERNARD Cloé : OM 10 €/ mois = 80 € + 40 € entretien divers ; OM payées par la commune = 95.76 € ; Dû au locataire : 24.24 €

Pour ajuster au mieux les charges de chauffage des 2 appartements chauffés par la commune, il conviendra d'installer des sous-compteurs.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

DELIBERATION
DCM n°207022024

4. PRET DU TERRAIN DE FOOT – CLUB SPORTIF FRASNE

Un courrier provenant du club sportif de Frasne a été reçu en mairie demandant le prêt du terrain de foot du village pour que les joueurs de Frasne puissent venir s'entraîner pendant la période de réfection de leur terrain. L'exposé du maire entendu, le Conseil municipal souhaite conserver le terrain de foot communal pour l'entraînement et les matchs des diverses équipes de l'ARCHE et ne pas le prêter à d'autres clubs.

5. TRAVAUX RUE DE PONTARLIER

Les trous de la Rue de Pontarlier ont été rebouchés par de l'enrobé à froid mais au vu de l'état dégradé de la chaussée, cette rue fait l'attention du conseil municipal. Afin de mener une étude de faisabilité pour sa réfection, Vincent Fleurot chargé de développement territorial au Conseil Départemental du Doubs viendra sur les lieux Jeudi 29 février à 14 heures 30.

NB : En ce qui concerne la traversée du village, la réception des travaux ne peut avoir lieu tant que le cabinet JDBE n'a pas levé les réserves concernant les plantations qui sont terminées depuis fin novembre 2023. La subvention départementale de 60.000 € sera perçue une fois la signature de fin de travaux actée. Par contre, notre demande de subvention « Dotation d'Equipements des territoires Ruraux » n'a pas abouti du fait d'un manque de crédit de la part de l'Etat.

6. BOIS & AFFOUAGE

- Réception de 800m3 de résineux dans la Parcelle 22 et de 260 m3 de chablis
- 500m3 de résineux Parcelle 22 seront proposés à la vente de mars 2024
- Environ 130m3 de grumes de foyard Parcelle 6 sont à réceptionner.

Le tirage de l'affouage aura lieu vendredi 23 février 2024 à la petite salle et à cette occasion, 17 lots de bois seront mis en vente.

7. ECOLE

80 élèves sont inscrits pour la rentrée 2024. Une 4^e classe est sur le point d'ouvrir. Avec la CCA 800 qui a la compétence Ecole, le conseil municipal réfléchit à l'ouverture de cette nouvelle classe en attendant la réhabilitation-extension de l'école avec création d'un accueil périscolaire. Une commission de travail se réunira lundi 12 février en vue d'établir les modalités administratives en partenariat avec la CCA.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Le tableau de l'église est revenu le 29 janvier. La restauration de son cadre a coûté 2.400 € subventionnée à 50% par la DRAC. Colette Pritzky de l'ASECS a demandé à faire enlever les 2 orgues défectueuses qui sont à l'église. L'abbé Decreuse contacté, ne s'y oppose pas d'autant plus que ces instruments paroissiaux ont une faible valeur. Il a été constaté de fortes infiltrations dans le mur sous le porche de l'église du Souillot : les joints extérieurs du clocher sont à refaire (voir pour une réparation avec une grande nacelle) et l'installation d'un nouveau système de sonneries s'impose car l'existant a pris l'humidité.
- L'opération Brioches aura lieu du 8 au 14 avril 2024.
- Les élections européennes auront lieu Dimanche 9 juin 2024.
- Urbanisme : DP 16 rue de Pontarlier et 2 Chemin du Levant pour pose de panneaux photovoltaïques ; PA accordé pour 3 maisons 23 rue de Pontarlier.

La séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire de séance,

Laurie MAUGAIN.



Le Maire,

Béatrice PRITZY.

